

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Conseil municipal du 21 octobre 2013

Commission « citoyenneté - développement durable »

Séance du 20 septembre 2013

31 Association citoyenne – subvention sur projet

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mmes CAPON, CARLIER MM. MONTES, LEGRAND, BOUADDI, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

M. BERNARD-LUNEAU, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes DINGIVAL, BOUKHÉLIF, OYONO, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, BARBETTE, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. TAHI, BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme BASMAISON

Pouvoir à :

M. VILLEMAIN

M. SZPIRKO

Pouvoir à :

Mme PAMART

M. GRIMBERT

Pouvoir à :

M. BERNARD-LUNEAU

M. MACHU

Pouvoir à :

Mme FEVRIER

M. CHEURFA

Pouvoir à :

M. NACHITE

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme KOUACHI-MAHSAS

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- | | |
|--|----|
| - Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal | 39 |
| - Nombre de conseillers en exercice | 39 |
| - Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés | 36 |

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

L'Association « Femmes sans frontières » existe depuis 30 ans maintenant. Pour célébrer cet événement l'association organise quelques festivités et notamment une exposition photo, ainsi qu'un spectacle qui aura lieu le 16 novembre prochain à la Maison Creilloise des Associations intitulée « Rose pour les filles, bleu pour les garçons ». Cette exposition sera ensuite présentée à la Maison de la Ville dans le courant du premier trimestre 2014. Pour couvrir une partie des frais relatif à cette manifestation, l'association a sollicité la Ville pour une subvention d'un montant de 1 800 euros. Il vous est proposé de verser une subvention de 1 800 euros.

Vous êtes appelés à voter.



maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu les crédits inscrits au budget de la ville,

Vu l'avis de la commission « Citoyenneté et, développement durable » en date du 20 septembre 2013

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 36

Pour : 36

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'attribuer, à l'association « Femmes sans frontières », une subvention sur projet d'un montant de 1 800 euros

Article 2 : d'imputer la dépense correspondante, sur les crédits ouverts, à cet effet, au budget de la ville, compte 6574/023/CR.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 OCT. 2013**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Certifié exécutoire le présent document
Creil, le 25/10/2013 Signature Le Maire.


Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Raluy



C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
Creil
OISE-PICARDIE